



**HAL**  
open science

## La vie urbaine en exil : Les réfugiés syriens au Proche-Orient

Jalal Al Hussein, Kamel Doraï, Delphine Mercier, Béatrice Mésini, Virginie Baby-Collin

► **To cite this version:**

Jalal Al Hussein, Kamel Doraï, Delphine Mercier, Béatrice Mésini, Virginie Baby-Collin. La vie urbaine en exil : Les réfugiés syriens au Proche-Orient. *Mondes arabes*, 2023, La vie urbaine en exil : Les réfugiés syriens au Proche-Orient, 4 (2), pp.9-16. 10.3917/machr2.004.0009 . hal-04380618

**HAL Id: hal-04380618**

**<https://hal.science/hal-04380618v1>**

Submitted on 8 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La vie urbaine en exil**

### **Les réfugiés syriens au Proche-Orient**

Jalal Al Hussein, Institut français du Proche-Orient, Jordanie

Kamel Doraï MIGRINTER, CNRS

Delphine Mercier, Maison française d'Oxford, LEST, CNRS, MAE

Béatrice Mesini, Aix-Marseille Univ, TELEMME, CNRS, Aix-en-Provence, France

Virginie Baby-Collin Aix-Marseille Univ, TELEMME, CNRS, Aix-en-Provence, France

### **Le contexte de l'exode syrien**

En décembre 2010, l'immolation de Mohamed Bouazizi en Tunisie déclenche un soulèvement populaire contre le régime, qui va rapidement gagner d'autres pays arabes. Début 2011, des premières manifestations ont lieu en Syrie. Elles seront réprimées dans le sang par le régime syrien plongeant le pays dans un conflit qui a fait plus d'un demi-million de morts. Le conflit a également entraîné l'un des mouvements de réfugiés les plus importants depuis la Seconde Guerre mondiale. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (UNHCR) dénombre aujourd'hui plus de cinq millions et demi de réfugiés pour la plupart installés dans les pays voisins, et cela sans compter près de six millions de déplacés internes, sur une population totale de 23 millions d'habitants : c'est ainsi la moitié de la population syrienne qui a été déplacée depuis le début du conflit. Si, en 2023, la Turquie est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés syriens (3,2 millions), le Liban (790 000) et la Jordanie (650 000) ont de leur côté la proportion de réfugiés la plus élevée dans le monde par rapport à leur population : les réfugiés syriens représentent près de 4 % de la population de la Turquie, 6 % de celle de la Jordanie, et 16 % de celle du Liban (UNHCR, 2023<sup>1</sup> ; UNDESA, 2022<sup>2</sup>). Alors que le régime syrien a été réintégré en mai 2023 à la Ligue arabe et que la question du retour des réfugiés est posée par les États où ils se sont installés, ce numéro explore les modalités de réception, d'ancrage et d'insertion de ces hommes et de ces femmes en Jordanie et au Liban, les deux pays arabes voisins qui ont vu leur population fortement transformée par ces migrations.

Caractérisée par la multiplication des acteurs du conflit [Vignal, 2017], la situation actuelle demeure marquée par une triple contrainte : d'abord, si les pays voisins de la Syrie ont largement ouvert leurs portes aux réfugiés, cela s'est fait sans que la question de leur installation sur le long terme ne soit envisagée. Ensuite, en l'absence de changement de régime et/ou d'amélioration des conditions de vie, le retour dans leur pays d'origine n'est pas une option pour la majorité des réfugiés ; en effet, après plus de dix années de conflit, le UNHCR estime que les conditions permettant le retour en sécurité des réfugiés ne sont toujours pas remplies et des études conduites dans l'ensemble des pays d'accueil du Proche-Orient concluent que peu de Syriens s'imaginent rentrer au pays dans un avenir proche. Enfin, une installation en Europe, en Amérique du Nord ou vers d'autres pays tiers n'a pour l'heure concerné qu'une infime partie de cette population. Ces états de fait ne peuvent que plaider pour une exploration attentive des modalités d'installation des réfugiés et de leurs effets sur les sociétés d'accueil.

## Les migrations forcées au Moyen-Orient

Du fait de l'importance des migrations de travail syriennes avant 2011, la crise interroge la distinction entre migrations forcées et migrations économiques, censées constituer deux catégories d'analyse distinctes. En étudiant les formes d'installation des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie et leurs effets sur les États d'accueil, ce dossier entend discuter des temporalités structurant les flux migratoires et questionner cette dichotomie traditionnellement établie entre migrations « forcées » et « volontaires ». Les premières ont généralement été décrites comme des migrations « spontanées » et analysées en termes de contraintes politiques et sécuritaires. Les tentatives visant à construire un modèle théorique général sur les questions autour des réfugiés se sont d'abord principalement concentrées sur les contraintes au départ pour expliquer les mouvements migratoires [Kunz, 1981] ; elles ont ensuite souligné le rôle des relations internationales [Loescher, 1990 ; Weiner, 1993]. Si ces deux facteurs sont nécessaires à la compréhension de ces mouvements, force est de constater qu'une attention bien moindre a été accordée aux dynamiques générées par les réfugiés eux-mêmes. Par ailleurs, la durée de l'exil et les différents types d'interactions avec les sociétés d'accueil ont généré différentes formes de mobilité. Afin de subvenir à leurs besoins, les réfugiés se dirigent vers les régions où ils peuvent trouver du travail, que ce soit dans les principales villes des pays d'accueil, ou dans les zones rurales où la demande de main-d'œuvre journalière est importante, contribuant à brouiller les limites entre la catégorie de « réfugié » et celle de « travailleur migrant » comme le souligne Anthony Richmond [1994, p. 55] :

*[...] the distinction between free and forced or voluntary and involuntary is a misleading one. All human behaviour is constrained. Choices are not unlimited but are determined by the structuration process. However, degrees of freedom may vary. Individual and group autonomy and potency are situationally determined. It would be more appropriate to recognize a continuum at one end of which individuals and collectivities are proactive and at the other reactive.*

Autre raison pour aller au-delà des catégorisations, le fait que les mouvements de réfugiés résultant de conflits s'inscrivent souvent dans la continuité de flux migratoires antérieurs et s'appuient sur des réseaux transnationaux qui sont remobilisés pendant la crise humanitaire. Par conséquent, retracer la généalogie des migrations entre la Syrie, la Jordanie et le Liban – comme l'ont tenté certains programmes de recherche internationaux, tels que le programme LAJEH<sup>3</sup> à l'origine de ce numéro – peut aider à mieux comprendre les processus actuels de migration forcée et leurs liens avec d'autres formes de mobilité et d'organisation sociale construites au fil du temps dans un espace régional. Cette approche permet d'analyser de manière originale le lien entre les formes de vulnérabilité juridique et les pratiques de la mobilité. Dépasser la dichotomie entre migrations forcées et migrations volontaires est d'autant plus important au Moyen-Orient que la Jordanie et le Liban ne sont pas signataires de la Convention de Genève relative aux réfugiés. À l'exception des Palestiniens qui sont reconnus comme réfugiés dans l'État où ils ont leur résidence permanente dans l'attente d'une solution durable à leur situation sous la forme d'un retour au pays d'origine ou du versement de compensations, selon les résolutions pertinentes des Nations unies (notamment la résolution 194 de l'Assemblée générale), la catégorie universelle de réfugié n'existe pas en tant que telle : il n'existe pas de législation nationale prévoyant les conditions d'octroi d'un statut de réfugié. Les Syriens disposent donc d'un droit de résidence temporaire,

renouvelé annuellement aux termes d'accords – les *Memorandum of Understanding* (MoU) – entre le UNHCR et chacun des pays d'accueil qui prévoit aussi l'accès des réfugiés aux services publics de base (éducation et soins de santé primaires, moyens de justice, etc.) selon des modalités spécifiques. Il existe aussi souvent une confusion entre les catégories juridiques (réfugiés, demandeurs d'asile, etc.) et celles relatives à l'analyse de la migration comme le montre Roger Zetter [2007]. En d'autres termes, même si de nombreux Syriens ne disposent pas du statut légal de réfugié au Liban et en Jordanie, leur expérience migratoire contrainte et leur prise en charge par le UNHCR sur les bases d'un MoU permet de les qualifier *de facto* comme des réfugiés.

### **Vivre en ville en exil**

Dans le contexte politique du Moyen-Orient, les trois contributions présentées au sein de ce dossier interrogent, dans une perspective (socio)anthropologique, les modalités de l'installation des réfugiés syriens dans des espaces urbains en Jordanie et au Liban, dans leurs dimensions économiques, sociales et géographiques, ainsi que leur articulation avec d'autres formes de mobilités telles que la migration interne et la migration internationale de travail.

Dans les trois textes, les autrices tentent de dépasser le paradigme humanitaire pour s'intéresser à la pluralité des réponses des sociétés d'accueil face à l'arrivée des populations réfugiées, et aux transformations socio-économiques, spatiales et politiques auxquelles ces migrations donnent lieu, en adoptant un double point de vue, celui des réfugiés et celui des populations hôtes. En d'autres termes, il s'agit d'explorer comment l'arrivée de nouvelles populations transforme les espaces urbains des pays de premier accueil, et comment leur présence en ville contribue en retour à la production de nouveaux espaces résidentiels, professionnels, commerciaux, récréatifs, ainsi que de nouvelles opportunités socio-économiques pour les réfugiés.

Le rapport à la ville est, ici, central. La plupart des populations réfugiées actuelles s'y installent pour accéder à un ensemble de ressources et développer leurs propres activités sociales et économiques, contribuant ainsi au changement urbain, dans un contexte de croissance encore rapide. Le développement de la ville d'Amman est en partie lié à l'arrivée de vagues successives de réfugiés, que ce soient les Palestiniens – fuyant l'occupation israélienne (1948 et 1967) puis le conflit du Koweït (1991) –, les Irakiens – entre 1991 et 2008 – et enfin les Syriens – depuis 2011. Malgré la diversité des situations existantes, les dynamiques autour des réfugiés s'inscrivent généralement dans le temps long, et l'installation de ces hommes et de ces femmes génère des transformations profondes dans des quartiers entiers, notamment dans leurs espaces d'habitat informel. Ainsi, ces populations ne doivent pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires de l'aide humanitaire, en attente d'un éventuel retour ou d'une réinstallation dans un pays tiers, mais bien comme des acteurs qui contribuent, par leurs initiatives et leurs stratégies d'adaptation, au développement économique des villes qui les accueillent.

La contribution des réfugiés à l'économie locale est souvent négligée ou analysée en termes de coût pour les sociétés d'accueil. Comme aiment l'affirmer les autorités des pays d'installation, l'arrivée massive de ces populations dans certains espaces soulève de nombreuses controverses quant aux impacts sur le marché locatif, l'augmentation globale des prix, la détérioration de la sécurité dans certaines zones, les concurrences sur le marché du

travail, un poids accru sur les ressources en eau et sur les infrastructures, etc. Nous constatons donc que la région n'échappe pas à un phénomène plus global de stigmatisation de l'arrivée massive de réfugiés, posant ainsi la question de la pertinence et de l'humanité des politiques d'accueil et d'installation.

*A contrario*, les autrices des trois articles insistent, ici, à l'échelle urbaine sur le rôle que jouent les populations réfugiées dans les marchés du travail du Liban et de Jordanie. Tandis que ces deux pays avaient formellement interdit l'accès collectif des réfugiés syriens au marché du travail depuis leur entrée sur leur territoire en 2011-2012, ils infléchissent en 2016 leur approche. En vertu d'accords conclus avec leurs bailleurs de fonds (les *Compacts*), le Liban et la Jordanie se sont engagés à permettre, en échange d'accords de coopération économique internationaux, l'accès des réfugiés enregistrés auprès du UNHCR au marché du travail dans des secteurs où, comme le stipule le *Compact* du Liban, ils n'entrent pas directement, comme ouvriers, en compétition avec des Libanais, comme l'agriculture ou la construction et autres activités à forte intensité de main-d'œuvre. Plus étendu, le *Compact* jordanien a permis l'accès des réfugiés syriens à l'ensemble des professions non libérales accessibles à la main-d'œuvre étrangère (incluant également les secteurs de la restauration, par exemple). Cependant, tant au Liban qu'en Jordanie, la majeure partie des réfugiés continuent de travailler dans le secteur informel, ceci afin d'éviter les coûts de la sécurité sociale et par peur de ne plus être éligibles pour l'assistance financière allouée aux plus vulnérables des réfugiés (Al Hussein, 2022). Par ailleurs, les pressions des autorités sur le UNHCR et les réfugiés pour un retour, en principe volontaire, de ces derniers vers leur lieu d'origine en Syrie n'ont fait que s'accroître au Liban depuis 2019 et le début de la crise financière et économique qui secoue le pays, et commencent à se faire sentir en Jordanie, même si à l'heure actuelle le nombre de retours forcés demeure assez limité [Dorai, 2023].

Cependant, les différentes formes d'interaction entre populations réfugiées et communautés hôtes se sont souvent affranchies des règlements gouvernementaux, alternant moments de solidarité et d'émergence de formes de complémentarités sociale, culturelle et économique, et moments de tensions intercommunautaires suscitées par des concurrences pour l'accès aux ressources (logement, emploi, services, etc.). Outre les mécanismes provisoires d'accueil et d'hospitalité, sont explorées, dans les articles, les formes de rejet, de mise à distance, de ségrégation selon les statuts socio-économiques et les formes de reconnaissance symbolique des uns et des autres. Les contributions saisissent les complémentarités entre les différents groupes sociaux ou, pour reprendre la formule d'Emmanuel Marx [1990], le « monde social des réfugiés », au-delà de leur statut ou du caractère supposé temporaire de leur présence.

Dans le quartier de Hayy Gharbe qu'étudie Leila Drif, géographiquement, socialement et politiquement invisibilisé en banlieue sud de Beyrouth au Liban, l'installation aux côtés d'autres est à rechercher dans les interstices. Dans cet espace-refuge en lisière du camp de réfugiés palestiniens de Chatila, les modes de cohabitation entre Doms, Libanais et Syriens se lisent de façon originale à partir d'une entrée par la matérialité urbaine : comment se négocie l'accès aux logements, aux infrastructures, à l'électricité, à l'eau, ou encore aux aides sociales et au commerce ? La discrète présence syrienne – population installée depuis les années 1990 – est devenue réellement visible dans le quartier avec la survenue des migrations familiales à partir du conflit syrien et de 2012. Les modalités d'accès à la location, aux infrastructures et aux services élémentaires se jouent dans des relations quotidiennes liant anciens et nouveaux

migrants, Libanais et Syriens. Dans ces interactions observées par l'anthropologue, les hiérarchies sociales sont parfois recomposées de manière inattendue.

C'est encore par les marges socio-spatiales et par la matérialité des restes qu'Emmanuelle Durand nous invite à découvrir d'autres espaces de Beyrouth par leur envers : celui du commerce de *bâleh*, les vêtements usagés en déprise, investi par des travailleurs syriens méprisés, dans une périphérie insérée « par le bas » à une économie globale de la fripe, qui relie Beyrouth au port de Tripoli, puis aux ports européens, *via* des circulations de marchandises construites sur des réseaux ethniques et relationnels articulés aux espaces de l'exil syrien. Bien que précaire, l'insertion commerciale des Syriens dans certains espaces relégués de la banlieue sud et orientale de Beyrouth permet à la fois le développement de lieux-refuges où se donnent à voir des formes d'entraide, de solidarité, d'autonomie, et l'émergence de centralités populaires ordinaires, animées par un tissu commercial puisant dans les réseaux de l'exil, contribuant ainsi à la vitalité des marges urbaines.

L'économie formelle peut aussi devenir une opportunité pour les entrepreneurs syriens, comme le montre la recherche d'Héloïse Peaucelle à Irbid. Dans la seconde ville de Jordanie, les conditions d'investissement pour les étrangers ont été assouplies en 2018, leur octroyant un statut réservé (commerçant, artisan, consultant et entrepreneur). Source de développement local, l'entrepreneuriat devient un acte d'appropriation de l'espace par les Syriens réfugiés, car le statut se double d'un accès à la citoyenneté et/ou à un permis de résidence. Des transactions individuelles ont alors lieu entre les divers statuts légaux d'investisseur, de réfugié et/ou de binational, pour mettre en équivalence les ressources et les avantages procurés par chacun d'eux. Le développement récent de l'entrepreneuriat syrien, inscrit dans des générations antérieures de migrations régionales, mais aussi appuyé sur des réseaux commerciaux internationaux tissés à mesure des processus de dispersion migratoire, crée ici de nouvelles centralités marchandes qui transforment profondément l'espace urbain.

Le choix opéré par les trois autrices de développer leurs analyses à l'échelle des interactions locales, au sein de réseaux de relations, met en évidence une autre réalité de la présence des réfugiés au Moyen-Orient, loin des images véhiculées par les humanitaires ou des discours souvent globalisants. Les interactions qu'elles mettent au jour soulignent la complexité des relations sociales dans des contextes de crise, la reformulation des hiérarchies sociales qui s'y produit, comme les opportunités économiques qui en émergent, notamment dans les lieux en marge, qui jouent alors le rôle d'espaces refuges et sont aussi envisagés en termes de ressources. Fruits d'importants travaux de terrain, ces textes donnent une épaisseur sociale aux réalités des interactions vécues par les réfugiés, de Beyrouth à Irbid, au Liban et en Jordanie.

## **Bibliographie**

Al Hussein Jalal (2022), *Vulnérabilité et intégration en Jordanie. Les réfugiés syriens dans leur environnement local*, rapports techniques (AFD), en ligne : [https://issuu.com/objectif-developpement/docs/rt67\\_vulnerabilite\\_integracion\\_jordanie\\_refugies\\_s](https://issuu.com/objectif-developpement/docs/rt67_vulnerabilite_integracion_jordanie_refugies_s).

Doraï Kamel (2023), *Pressures for Refugees to Return to Syria in the Context of the Crisis in Lebanon*, Oslo, Policy brief, FAFO, en ligne : [https://www.faf.no/images/pub/2023/brief-return\\_to\\_syria.pdf](https://www.faf.no/images/pub/2023/brief-return_to_syria.pdf).

Kunz Egon F. (1981), « Exile and Resettlement. Refugee Theory », *The International Migration Review*, vol. 15, n° 1-2, p. 42-51.

Loescher Gil (1990), « Introduction. Refugee Issues in International Relations », in Loescher Gil & Monahan Laila (eds), *Refugees in International Relations*, Oxford, Clarendon Press.

Longuenesse Elisabeth (2015), « Travailleurs étrangers, réfugiés syriens et marché du travail », *Confluences Méditerranée*, vol. 1, p. 33-47.

Marx Emanuel (1990), « The Social World of Refugees. A Conceptual Framework », *Journal of Refugee Studies*, n° 3, p. 189-203.

Nchmond Anthony H. (1994), *Global Apartheid. Refugees, Racism, and the New World Order*, Toronto/New York/Oxford, Oxford University Press.

Vignal Leïla (2017), « The Changing Borders and Borderlands of Syria in a Time of Conflict », *International Affairs*, vol. 93, n° 4, p. 809-827.

Weiner Myron (1993), « Introduction. Security, Stability and International Migration », in Weiner Myron (ed.), *International Migration and Security*, Boulder, Westview Press.

Zetter Roger (2007), « More Labels, Fewer Refugees. Remaking the Refugee Label in an Era of Globalization », *Journal of Refugee Studies*, vol. 20, n° 2, p. 172-192.